

Encyclographie

DES

SCIENCES MÉDICALES.

4^e Série.

AOUT 1840.

Vol. II. N^o 3.

A. Reproduction et Revue des Journaux belges et étrangers.

I. PHYSIQUE, CHIMIE ET BOTANIQUE MÉDICALES.

II. HYGIÈNE, DIÉTÉTIQUE, PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE.

123. *Dangers des cheminées construites en cuivre et en tôle*, par M. KUHMANN.

En 1835, le conseil de salubrité du département du Nord, reçut, par l'intermédiaire de M. le préfet, une plainte de quelques habitants de Roubaix, fondée sur ce qu'une cheminée de machine à vapeur, surmontée d'un tuyau de cuivre, aurait lancé du vert-de-gris et d'autres matières contenant du cuivre, dans les cheminées et sur les toits du voisinage.

M. Charpentier fut chargé de visiter les lieux. Ses observations confirmèrent les plaintes et mirent en évidence des faits d'une haute gravité. Nous citons textuellement son rapport.

« Messieurs, M. le préfet vous a adressé, pour être soumis à votre examen, une lettre de M. le maire de Roubaix, par laquelle ce magistrat rend compte qu'il a été constaté, par un rapport verbal, que du vert-de-gris aurait été enlevé par le courant d'une cheminée en cuivre, établie sur celle d'une machine à vapeur, et que cette substance serait retombée dans une cheminée voisine, et ensuite dans du lait qui se trouvait sur le feu de ladite cheminée. Il est ajouté que ce fait, quoique extraordinaire, méritait de fixer l'attention de l'administration, en raison des fâcheux accidents qui pourraient en résulter, puisque, dit M. le maire, la décomposition de la substance a démontré la présence du cuivre.

» Chargé d'examiner cette affaire, pour vous en rendre compte, je me suis transporté sur les lieux, chez le sieur D'hondt, maître charron, où j'ai visité toutes les localités, et principalement la disposition

respective des cheminées qui avaient dû, l'une, lancer par son aérage des portions de cuivre oxidé, l'autre, recevoir cette substance qui serait retombée dans un vase rempli de lait qu'on faisait chauffer pour être pris comme aliment.

» Par ces recherches, j'ai reconnu qu'il existait entre la maison dudit sieur D'hondt et celle du sieur Degrandel, filateur, un corps de cheminée formant deux tuyaux séparés par un mur mitoyen d'une brique d'épaisseur; que sur le tuyau de la cheminée du sieur Degrandel était adapté un prolongement en cuivre de 8 mètres de haut environ, et qu'il pouvait arriver que des corps solides et pesants lancés par ledit tuyau de cuivre, retombassent, par un temps calme surtout, dans le second tuyau appartenant au sieur D'hondt, et fussent reçus à sa base dans un vase qui y serait placé. J'ai examiné ensuite les foyers des deux cheminées du sieur D'hondt, car le principal tuyau adossé à celui du sieur Degrandel, forme un embranchement dont les parties se rendent dans deux places différentes. J'ai trouvé, dans l'un des foyers, une certaine quantité de cendres mêlées d'un peu de suie et d'une substance d'un gris bleuâtre avec quelques parcelles d'une couleur rougeâtre.

» Cette cendre m'a paru être d'une pesanteur spécifique supérieure à celle des cendres ordinaires. J'en ai également recueilli dans la seconde cheminée, et j'ai reconnu qu'elle était absolument semblable à la première.

» Après cette première inspection, le sieur D'hondt m'a raconté qu'il avait placé deux jambons dans l'une de ces cheminées pour y être fumés, et qu'après l'événement arrivé dans le lait et la recon-